



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
DE LA SANTÉ  
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

le 13 février 2024

## Attestation d'enregistrement au registre des intervenants en prévention des risques professionnels

Madame,

A la suite de votre Demande de renouvellement d'enregistrement comme intervenant en prévention des risques professionnels en tant que personne morale pour Centre MEDIATION ACTIVE - HERACLESS SAS, reçue complète le 13 février 2024, vous êtes désormais enregistré dans nos services pour une période de 5 ans sous le numéro d'enregistrement n° 16212017, pour le/les personne(s) suivante(s) :

Mme PLANEL Marielle

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions des articles D.4644-6, D. 4644-8 à D. 4644-10 du code du travail :

- cet enregistrement valable 5 ans pour l'ensemble du territoire national, doit être renouvelé au terme de ce délai ;
- une demande de renouvellement doit être accompagnée d'un rapport d'activité concernant les 5 dernières années d'exercice ;
- la DREETS peut mettre fin, à tout moment à l'enregistrement d'un intervenant en prévention des risques professionnels lorsque celui-ci ne dispose pas des compétences nécessaires, qu'il ne respecte pas les prescriptions légales ou qu'il n'est plus en mesure d'assurer sa mission ;
- l'intervenant en prévention des risques professionnels tient à disposition de la DREETS les éléments permettant de justifier son activité.

Vous veillerez à signaler les changements de collaborateurs.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

P/La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle Politique Travail

Régis GRIMAL